

Informatique et liberté. La Cnil explique les menaces liberticides



Alex Türk, président de la Cnil, a animé hier soir une conférence au Chapelle Rouge sur le thème: « Notre vie privée sous surveillance ».

Quelles sont les missions de la Cnil ?

La Cnil est chargée d'assurer la protection des données personnelles. Elle est constituée en autorité administrative indépendante. Elle se compose de 17 parlementaires et a 150 collaborateurs. On a des fonctions de régulation juridictionnelle, de contrôle des entreprises et des collectivités locales. On a un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités, et un rôle d'expertise technologique.

De quelles manières les nouvelles technologies menacent-elles la vie privée ?

Elles la menacent de différentes façons. Ça concerne tout ce qu'il est possible de tracer des personnes dans l'espace avec des vidéos-surveillances, la biométrie, la géolocalisation. Ça concerne aussi le traçage dans le temps. Les personnes ne peuvent pas récupérer des données personnelles dans les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche. C'est un

phénomène nouveau. Il n'y a plus de garantie de récupération des informations confiées au système. La Cnil demande qu'il soit possible de sortir des réseaux sociaux ou des moteurs de recherche.

La Cnil a pourtant ouvert des comptes sur Facebook et Twitter ?

On s'est rendu compte que la Cnil était l'objet d'attaques de notre logo et de notre qualification. Nous avons décidé d'y rentrer nous-mêmes pour exposer notre propre conception et pour éviter d'être engagés par d'autres. En étant présent, cela permet de voir le fonctionnement du système.

Les nouvelles technologies sont-elles une menace dans le monde du travail ?

C'est la même chose. On peut tracer les personnes de différentes façons. Ça se fait de plus en plus avec la vidéo et l'enregistrement son. Le système biométrique est aussi utilisé pour contrôler les accès. La géolocalisation, le GPS, permet aussi de voir où se trouvent les salariés. C'est légal, si on respecte quelques principes: informer les salariés et les représentants du personnel, il faut définir les raisons et il faut que les motifs soient valables. Il faut aussi indiquer les zones surveillées et dire combien de temps on garde les images. Nous avons un pouvoir juridictionnel et nous pouvons exercer des contrôles et infliger des sanctions si ces conditions ne sont pas respectées. Chaque année, nous recevons entre 5.000 et 6.000 plaintes de salariés. 90% d'entre elles sont traitées dans les trois ou quatre mois.

Propos recueillis par Cathy Tymen

> Contact
Commission nationale de l'informatique et des libertés, 8, rue Vivienne; 75083 Paris.
Tél. 01.53.73.22.22, (tous les jours ouvrés de 9 h à 18 h 30 et 18 h le vendredi). Pour tout renseignement d'ordre juridique, une permanence téléphonique est assurée de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h au 01.53.73.22.22.
Plus d'info sur www.cnil.fr.

L'actualité en vidéos sur www.letelegramme.com

Afobat. Un licenciement qui ne passe pas

Abus de pouvoir ou « manquements avérés et objectifs » ? La décision du directeur de l'Afobat, qui a licencié pour faute grave un animateur de son centre de formation, soulève l'indignation depuis début janvier.

L'Afobat, implanté route de Bénodet, est secoué par une fronde de l'équipe éducative, en désaccord avec la direction, qui a licencié un animateur de l'établissement suite à un événement survenu la veille des vacances.



Une journée et demie de grève suivie par 80% du personnel, des banderoles accrochées au fronton de l'Afobat, une pétition circulant chez les apprentis... La rentrée de janvier n'est guère sereine au sein du centre de formation Afobat. Une grande partie de l'équipe éducative a débauché un bras de fer, afin d'obtenir du directeur, Hervé Thomas, qu'il revienne sur sa décision de licencier un jeune homme de 29 ans. Ce dernier était, depuis 2005 et jusqu'à peu, « animateur ». En d'autres termes surveillant. Le vendredi 18 décembre, veille des vacances de Noël, il a pris son service à 7 h 30. En faisant un dernier tour de dortoir, il a découvert un élève au lit, visiblement souffrant. Le directeur adjoint, qui avait assuré la surveillance jusqu'à 7 h 10, ne

l'avait pas vu. Le surveillant prend alors en charge l'adolescent et le conduit jusqu'au local infirmerie, situé dans le bâtiment administratif. De là, il appelle un médecin, note le tout dans un carnet et vaque à d'autres tâches.

Retrouvé endormi

Le docteur passe vers 9 h 20, diagnostique un état grippal, rédige une ordonnance et se fait payer sa consultation chez la comptable avant de repartir. La matinée passe. Les cours s'achèvent à midi. Les enseignants quittent l'établissement. Le personnel administratif, lui, est invité au repas de Noël par le directeur. Et ce n'est qu'à 17 h qu'un employé découvre, un peu par hasard, l'apprenti. Il était endormi dans l'infirmerie depuis le

matin, « abandonné » selon la direction.

« Il ne s'en est plus préoccupé »

Groggy, ramené chez lui, à Brest, par la comptable, il est hospitalisé le lundi par sa famille. Il s'avère qu'il a la grippe A. Les parents font part de leur mécontentement par lettre. À la rentrée, le directeur fait son enquête, puis son compte rendu devant le conseil d'administration qui convoque l'animateur à un entretien préalable à un licenciement pour faute grave. Le vendredi 29 janvier dernier, la lettre de licenciement tombe. Depuis, l'équipe éducative a pris contact avec Charles Fiel, président du conseil d'administration, afin qu'il annule sa décision. Sans succès. « Nous n'envisageons

pas la réintégration. Le boulot de l'animateur, c'est de prendre en charge un élève malade et d'en informer quelqu'un. Une fois le médecin appelé, il ne s'en est plus préoccupé. C'est un manquement, plus encore quand on sait que ce jeune est secouriste », explique le directeur. Les enseignants, estomaqués par la disproportion de la sanction, demandent maintenant la réunion d'un conseil d'administration extraordinaire, avec temps de parole pour le comité d'entreprise. « L'animateur était seul et devait s'acquitter de bien des tâches ce matin-là. La comptable, qui est aussi secrétaire de direction, ne pouvait-elle pas passer le mot après que le médecin soit passé la voir ? »

Thierry Charpentier

Piscines. « Des avancées » selon les maîtres nageurs

À l'issue d'une négociation hier, les douze maîtres nageurs des deux piscines quimpéroises décideront lundi de la poursuite ou de l'arrêt de leur mouvement de grève débuté il y a une semaine.



Le mouvement des maîtres nageurs se traduit par des débrayages quotidiens, entraînant la fermeture au public des piscines. (Photo d'archives)

Franck Pichon, vice-président de Quimper-Communauté chargé de l'administration générale, espérait, dès ce week-end, un arrêt des débrayages en sortant de la négociation, hier matin, à la mairie de Quimper.

Débrayage maintenu dimanche

Ce ne sera pas le cas. « Il y a eu des avancées sur deux points.

Nous allons en discuter avec nos collègues lundi », a indiqué Jean-Ruel Brusq, délégué du syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs désormais soutenu par la CGT des communaux. Le débrayage prévu demain (10 h 30-12 h 30) est donc maintenu.

« Des avancées... »

« Les dix heures d'activités mul-

tisports sont actées. La collectivité a proposé une heure par semaine d'entraînement physique », a indiqué en positif le délégué du SNPMNS. Autre avancée: l'officialisation d'une demi-heure de préparation pour une heure d'animation en piscine. Y compris pour l'aquagym alors que les maîtres nageurs demandaient une heure pour cette activité spécifique. « La collectivité

veut individualiser ces compensations. Ce n'est pas possible matériellement en raison des plannings, l'équipe était d'accord pour les mutualisations », a-t-il précisé.

« Renouer une situation de confiance... »

Dans la négociation, Jean-Luc Crozaon, DRH, a aussi annoncé la création d'un groupe de travail sur « l'organisation générale des piscines » et la nomination d'un chargé de mission, le maintien de la prime du dimanche et jours fériés passée de 0,74 ct de l'heure à 5,88 €/h. « Notre objectif était de renouer avec une situation de confiance, nous pourrions établir le protocole d'accord dès la semaine prochaine », a précisé Franck Pichon. Réponse lundi pour savoir si ces avancées sont jugées suffisantes par les maîtres nageurs pour arrêter leur mouvement qui se traduit par des débrayages quotidiens, entraînant la fermeture au public des piscines. Le préavis de grève court encore sur une semaine.

Jacky Hamard

BRADERIE EXCEPTIONNELLE
samedi 6 FÉVRIER 2010
SUR DE NOMBREUX MATERIAUX !
lambris, parquet, carrelage, sanitaire, isolation...
COUP DE BALAI SUR LES PRIX
Fin de séries à ne pas manquer !
QUEGUINER MATERIAUX
QUIMPER
21 DU QUELEN
TÉL. 02 98 94 60 77